

(article 909). L'avis doit faire état des produits et des services qui seront visés, et de la raison qui a motivé l'adoption ou la modification de la mesure. Tous les pays doivent avoir la possibilité de faire part de leurs observations quant à la mesure envisagée. Les mesures normatives doivent être rendues publiques le plus rapidement possible en prévoyant suffisamment de temps entre leur publication et leur mise en oeuvre pour permettre aux producteurs de se familiariser avec elles. La mise sur pied, dans chaque pays, de points d'information — par exemple le Conseil canadien des normes — devrait faciliter l'accès à l'information concernant les normes et les procédures.

Un Comité des mesures normatives (article 913) a été mis sur pied pour surveiller la mise en application du présent chapitre et pour fournir de l'information au sujet de toute question touchant ces mesures. Ce comité est autorisé à constituer des sous-comités et des groupes de travail qui l'aideront à remplir sa fonction, c'est-à-dire promouvoir la compatibilité et la coopération en ce qui concerne les mesures normatives. On a également créé quatre sous-comités permanents (annexe 915) pour traiter de problèmes particuliers. Il s'agit des sous-comités suivants :

1. Le Sous-comité des normes relatives aux transports terrestres qui établira, dans un délai de deux ans et demi, les normes applicables aux conducteurs de camions et d'autobus; dans un délai de trois ans, les normes relatives aux véhicules, notamment en ce qui concerne les inspections, les gaz d'échappement, la pollution environnementale; dans un délai de trois ans, les normes touchant la signalisation routière; dans un délai d'un an, les normes se rapportant aux locomotives; dans un délai de six ans, les normes concernant le transport de produits dangereux en se fondant sur les recommandations des Nations Unies concernant le transport des matières dangereuses.
2. Le Sous-comité des normes de télécommunications qui, dans un délai de six mois, permettra d'établir un programme de travail portant sur les normes relatives au matériel de télécommunications.
3. Le Conseil des normes automobiles qui cherchera à promouvoir la compatibilité des normes nationales en tenant compte de leur incidence sur l'intégration industrielle, de la portée des obstacles au commerce, du niveau du commerce et de l'ampleur des différences entre les normes.
4. Le Sous-comité de l'étiquetage des produits textiles et des vêtements qui mettra sur pied un programme de travail sur l'harmonisation des prescriptions en matière d'étiquetage, notamment en ce qui concerne l'utilisation de pictogrammes et de symboles, les instructions d'entretien, la teneur en fibres et l'utilisation de numéros matricules nationaux.

Ce sont les exportateurs et les consommateurs qui bénéficient principalement des avantages découlant des prescriptions du présent chapitre. Les prescriptions confirment le haut niveau des normes canadiennes en ce qui concerne la santé, la sécurité et la protection de l'environnement, tout en proposant des procédures permettant aux exportateurs de biens et de services canadiens vers les États-Unis d'attaquer de front l'imposante, et parfois déroutante, gamme des normes américaines, qui découle de l'approche très décentralisée adoptée par le gouvernement fédéral et par les gouvernements des États aux États-Unis. En outre, les principes exposés dans ce chapitre aideront le Mexique à rehausser le niveau de ses normes et à adopter, pour l'établissement de ses mesures de normalisation, une démarche qui se rapprochera au plus près de la pratique internationale. En collaborant à l'élaboration de normes compatibles les exportateurs canadiens s'assurent qu'ils pourront être concurrentiels sur des marchés plus vastes, et ils peuvent s'appuyer sur la Commission des normes qui les aidera à résoudre les problèmes techniques avant qu'ils ne deviennent une entrave au commerce.

Par marc
provincia
depuis le
succès. M
véritable

Le G
L'Accord
prévoit q
dépassan
L'Accord
diens des
qu'à certa

L'ALE
En outre,
les soume
Mais l'AL
locales ni

Le Ca
traitemen
nismes par
Le refus c
(par ex.,
entreprise
relatifs au
États-Unis

- un
- co
- un